



SLTE SASU

(Siret : 30655291000011)
M. SERRES
149 Route de Samadet
40700 SERRES GASTON

Entreprise titulaire de la qualification

QualiPV 500

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 500 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 12 décembre 2022 au 12 décembre 2023

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 15/03/2022 : 06795264H-1013 - GAN ASSURANCES IARD (Paris)
- décennale au 15/03/2022 : 06795264H 1013 - GAN ASSURANCES IARD (Paris)

QualiPV module Bât

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau (compétences intégration au bâti et pose en surimposition)

Période couverte par le certificat : 02 février 2022 au 02 février 2023

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 09/04/2021 : 121318562 - GAN ASSURANCES IARD (Paris)
- décennale au 09/04/2021 : 121318562 - GAN ASSURANCES IARD (Paris)



Numéro QualiPV : QPV/31419

Forme juridique : SASU
L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 04 janvier 2023

Gaël Parrens,
Président de l'instance de qualification

Grâce au site www.qualit-enr.org, rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :
24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS
SIRET 489 907 360 00049



QualiPV est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPV n°009007204 déposée dans les classes 9, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 12 décembre 2024 pour QualiPV 500, 02 février 2026 pour QualiPV module Bât